

Informations de base	
<p>2023/2794(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Précision plus détaillée l'exigence de rétention du risque applicable aux initiateurs, aux sponsors, aux prêteurs initiaux et aux organes de gestion</p> <p>Complétant 2015/0226(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2794(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
	Complétant 2015/0226(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/9/12633